



Bonneval, le 14/10/2021

PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR
Direction Départementale des Territoires
Gestion des risques, de l'eau et de la
biodiversité
17, place de la république
28 000 CHARTRES

A l'attention de M. Thierry HERCHE

Réf : 2021-21063 / CM
Tél : 09 67 07 82 00

Objet : Dossier demande de déclaration et de demande d'intérêt général pour les travaux de restauration du Loir au moulin de Battereau

Madame le Préfet,

Le SMAR Loir 28, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir intervient depuis sa création, dans le Sud du département, sur le Loir et ses affluents.

Au titre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), depuis 2014, il investit dans la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

Par son courrier en date du 24 juin 2020, le propriétaire du moulin de Battereau, M. MAUROY a demandé l'intervention du syndicat pour supprimer ses vannages. Le syndicat a répondu favorablement à cette demande en lançant une étude de faisabilité de restauration de la continuité écologique au droit du moulin.

Suite à la procédure de renonciation engagée par le propriétaire, vous avez constaté la perte du droit d'eau par l'arrêté préfectoral n°DDT-SGREB-GEMAPRIN 2020-08/7 du 10 septembre 2020 qui abroge également le règlement d'eau du moulin.

L'article 2 de cet arrêté préfectoral stipule : « le propriétaire est tenu de remettre le site en état (démantèlement des vannes et des supports, etc...), afin de garantir le libre écoulement des eaux dans un délai de trois ans à compter de la publication du présent arrêté ».


Aujourd'hui, les différentes parties prenantes de ce projet ont retenu le scénario d'effacement des ouvrages. Le propriétaire du moulin a mandaté le SMAR Loir 28 pour réaliser ces travaux et déposer les dossiers réglementaires nécessaires.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous adresser les dossiers de déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.5.0. et de demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration écologique du Loir au moulin de Battereau

Cette demande permettra au syndicat de pouvoir investir des fonds publics sur des parcelles privées en toute légalité et de réaliser les travaux.

Mme Céline MORIN (09 67 07 82 00), Directrice du SMAR Loir 28, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant une bonne réception et vous remerciant de bien vouloir donner une suite favorable à cette déclaration, je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de mes respectueux hommages.



Le Président,

SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

Patrick MARTIN